

# Solidar

Tunisie تونس الاجتماعية

## Du CII au CI-2016 : Positionnement et contexte

*Pr. Ghazouani KAMEL, Université de Carthage*

*Email : [kamel.ghazouani@ihec.rnu.tn](mailto:kamel.ghazouani@ihec.rnu.tn)*

<b>I.</b>	<b>Table des matières</b>	
<b>II.</b>	<b>LE MODELE DE CROISSANCE PASSE A ATTEINT SES LIMITES.</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>L'INVESTISSEMENT : LE MOTEUR DE LA RELANCE ECONOMIQUE</b>	<b>5</b>
	UN CONSTAT : LE SECTEUR PRIVE EST DYNAMIQUE ET FORTEMENT CONCENTRE	5
	<i>i. Le secteur privé est fortement concentré dans les activités de commerce pour les Entreprises Individuelles (EI) et dans l'industrie pour les sociétés</i>	6
	<i>ii. Le secteur privé est très dynamique</i>	7
	LE SECTEUR PRIVE EN CHIFFRES	8
	<i>i. Le secteur privé c'est 60 % du total des emplois</i>	8
	<i>ii. Le secteur privé c'est 61.25 % des recettes fiscales de l'Etat</i>	9
	<i>iii. Le secteur privé c'est 78 % des exportations de biens et 62% des recettes courantes de la Tunisie</i>	10
	<i>iv. Le secteur privé c'est 62% du revenu national</i>	10
	<i>v. Le secteur privé c'est 98 % des entreprises individuelles</i>	11
	<i>vi. Le secteur privé c'est une concentration de 75 % d'entreprises sur les côtes</i>	12
	<i>vii. Le secteur privé c'est 100 % de Grandes entreprises certifiées ISO</i>	12
	....ET PAR RAPPORT AUX BRICS	13
	LES ENSEIGNEMENTS DE CE CONSTAT	14
<b>IV.</b>	<b>POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE : UN ESSAI D'EVALUATION</b>	<b>15</b>
	<b>A. UN PEU D'HISTOIRE : LE CII ET SES LIMITES</b>	<b>15</b>
	<i>i. En quoi le CII est-il différent des textes antérieurs ?</i>	15
	<i>ii. Quels sont les instruments utilisés par le CII ?</i>	15
	<i>iii. Quels sont les avantages des incitations ?</i>	15
	EVALUATION	16
	<i>i. Evaluation qualitative</i>	16
	<i>ii. Evaluation quantitative</i>	20
<b>V.</b>	<b>...VERS UN NOUVEAU CI : LE PROJET DU CI-2016</b>	<b>22</b>
	<b>A. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>22</b>
	<i>i. L'accès aux marchés</i>	22
	<i>ii. Devoir et garantie des investisseurs</i>	23
	<i>iii. Les primes et les incitations</i>	23
	<i>iv. La gouvernance des investissements</i>	23
	<i>v. La gestion des conflits</i>	23
	ESSAI D'EVALUATION EX ANTE	24
	<i>i. Les exportations</i>	24
	<i>ii. L'Internationalisation de l'entreprise tunisienne</i>	24
	<i>iii. L'emploi de main d'œuvre étrangère</i>	25
	<i>iv. Les IDE et le stock de devises</i>	26
	<i>v. La Gouvernance</i>	27
	<i>vi. L'emploi de jeunes promoteurs et la lutte contre le chômage</i>	27
<b>VI.</b>	<b>LES EXPERIENCES INTERNATIONALES</b>	<b>27</b>
	<i>Enseignement privé</i>	29
	<i>Transport</i>	29
	<i>Industrie et artisanat Logement</i>	29
	<i>Secteur financier</i>	29

La réalisation d'une croissance économique accélérée, l'adaptation de l'économie nationale aux mutations de l'environnement international, la lutte contre le chômage et le déséquilibre régional sont les quatre défis majeurs que la Tunisie devra relever à l'avenir.

Pour résorber le chômage qui a atteint une proportion importante dans notre pays (~16%) il est impératif de favoriser une croissance économique forte permettant également d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'accroître les réserves de change, de réduire les disparités régionales et maîtriser l'endettement du pays.

L'adaptation de l'économie nationale aux nouvelles données de l'environnement international peut se faire notamment par le redéploiement du tissu industriel en fonction des futurs accords en perspectives avec l'Afrique subsaharienne.

Ceci pourrait s'effectuer par une réforme financière et fiscale qui réduirait la part élevée (40%) de l'imposition du commerce extérieur dans les recettes fiscales tout en favorisant un développement des ressources de l'Etat moyennant l'élargissement de l'assiette et l'intégration du secteur informel.

Le développement humain est une condition nécessaire pour que la croissance économique soit durable. Outre l'amélioration des indicateurs sociaux (renforcement des soins de base, développement du logement social, électrification rurale, alimentation en eau potable des campagnes...) il s'agit de faire face à des besoins croissants de la population se traduisant par une demande additionnelle d'emplois de plus que 100.000 par an. Compte tenu de l'ampleur des défis précités, il est opportun que les secteurs public et privé conjuguent leurs efforts dans le cadre d'un véritable partenariat.

L'investissement privé intérieur représentait en moyenne sur les 10 dernières années 12% du PIB contre 7 % pour l'investissement public et 4 % pour l'investissement direct étranger (IDE), nous nous intéressons dans ce qui suivra à la promotion du secteur privé et à l'évaluation de la politique d'incitation à l'investissement.

## **II. Le modèle de croissance passé a atteint ses limites.**

Le modèle de développement adopté au début des années 1970 a commencé à montrer ses faiblesses vers le milieu des années 1990s:

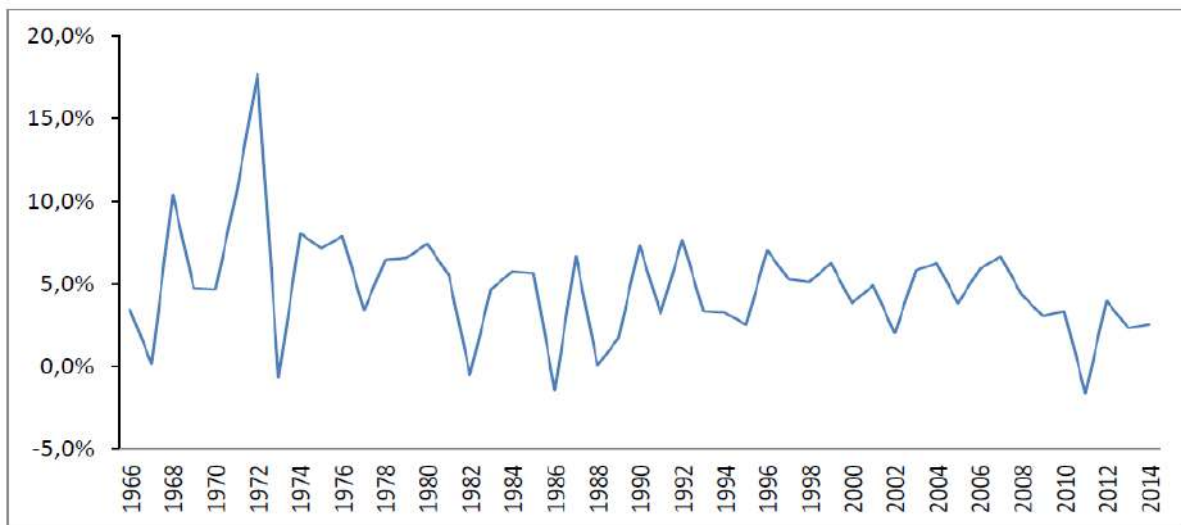
- (i) Une croissance atone autour de 4% en moyenne annuelle au cours de la décennie 2000, inférieure (de 1.5 à 2%) à celle des pays comparables ; de plus, cette croissance est essentiellement générée par un effet d'accumulation plutôt que de productivité,
- (ii) un chômage croissant (11% en 2010 et 30% pour les jeunes diplômés) en raison de l'insuffisance du nombre d'emplois créés surtout qualifiés ;

- (iii) une stagnation de l'investissement privé national et étranger à des niveaux relativement faibles (environ 15% du PIB) comparés à des pays similaires (supérieur à 20% du PIB);
- (iv) une forte concentration géographique des exportations vers certains pays de l'Union Européenne ;
- (v) des disparités régionales et sociales grandissantes.

Les limites du modèle de croissance tunisien sont dues à de nombreuses insuffisances structurelles. Les principales insuffisances du modèle de développement sont les suivantes :

- (i) Une mauvaise gouvernance économique caractérisée par une prédation notable du premier cercle du pouvoir et une corruption rampante qui ont réduit l'appétence des investisseurs ;
- (ii) une croissance quantitative non génératrice d'emploi de qualité, notamment des jeunes diplômés,
- (iii) un manque d'efficacité de l'action publique dans l'économie limitant l'initiative privée et encourageant les activités de rente,
- (iv) une dégradation de la productivité et un essoufflement des secteurs traditionnels.

Figure 1  
Evolution de la croissance économique (en %)

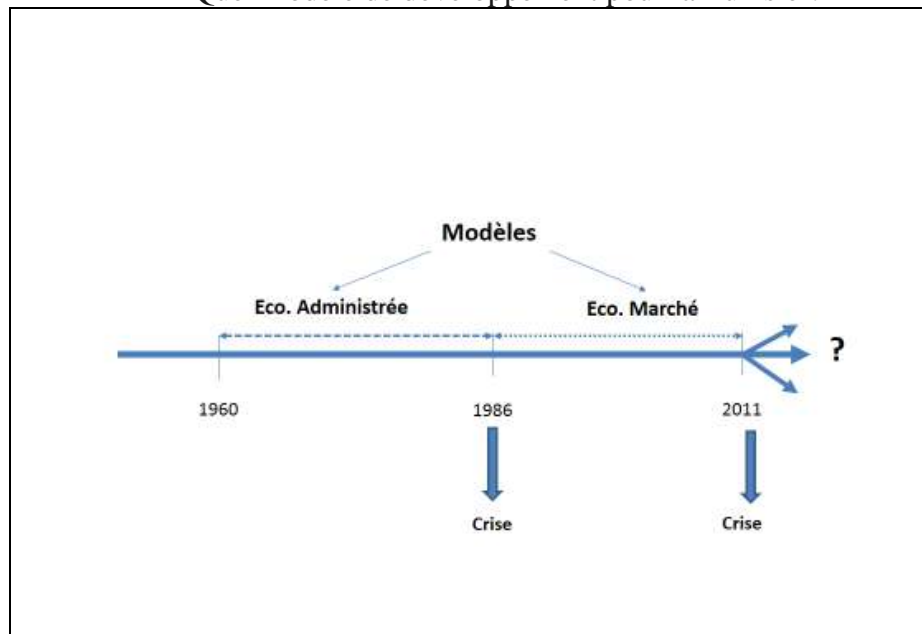


Source : INS

La situation économique et sociale s'est néanmoins beaucoup détériorée depuis la Révolution. Les finances publiques ont été soumises à de fortes tensions. La croissance s'est affaiblie. L'investissement privé s'est ralenti et le chômage est resté à des niveaux élevés (particulièrement le chômage des jeunes diplômés). L'enjeu aujourd'hui est de conforter la transition politique par une relance économique soutenue, inclusive et créatrice d'emplois. Une telle relance exige la mise en œuvre d'un programme économique ambitieux, exigeant des investissements importants et de profondes réformes budgétaires et structurelles qui seront coûteuses et devront se faire dans un contexte géopolitique mouvant et un environnement politico-socio-économique vulnérable.

Pour engager ces réformes, il est important de définir en amont le modèle de développement pour la Tunisie de demain.

Figure 2  
 Quel modèle de développement pour la Tunisie ?



### III. L'Investissement : Le moteur de la relance économique

Suite à l'essoufflement de l'investissement public et à l'adoption d'un modèle économique visant le désengagement de l'Etat de l'activité économique depuis 1986 (PAS), le secteur privé été depuis appelé à prendre la relève de l'Etat pour accomplir une mission historique consistant en la prise en charge du développement du pays. Quelle est la situation du secteur privé ? Est-ce que les résultats réalisés en matière d'investissement ont été au niveau escompté par les autorités ? Quels sont les déterminants de la relance de l'investissement privé ?...

#### Un constat : le secteur privé est dynamique et fortement concentré

La réalisation d'une croissance économique accélérée, l'adaptation de l'économie nationale aux mutations de l'environnement international, le développement humain et l'équilibre régional sont les quatre défis majeurs que la Tunisie devra relever à l'avenir.

Pour résorber le chômage qui a atteint une proportion importante dans notre pays (16%) il est impératif de favoriser une croissance économique forte permettant également d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de réduire le taux d'endettement du pays et les disparités régionales.

**L'examen de la structure de l'économie tunisienne souligne que l'activité économique repose sur de petites entreprises fragiles qui peinent à s'agrandir et à créer**

**de nouveaux emplois. Trois emplois sur quatre sont créés par des entreprises individuelles. Ces entreprises ne créent pas suffisamment de richesses.**

Notre analyse portera en conséquence sur le seul secteur privé local. Le secteur privé comprend de multiples formes d'entreprises unies par des relations symbiotiques. Il englobe généralement les multinationales, les grandes entreprises nationales, les coopératives, les PME et les micros entreprises avec leurs acteurs formels et informels. L'exploitant agricole dans son champ appartient donc au secteur privé tout comme la multinationale.

**i. Le secteur privé est fortement concentré dans les activités de commerce pour les Entreprises Individuelles (EI) et dans l'industrie pour les sociétés**

Les 680241 unités de production dénombrées fin 2014 sont principalement concentrées dans les activités de commerces et de répartition d'automobiles (285559 unités en 2014), le transport avec 103690 entreprises et l'industrie 79250 entreprises. Néanmoins en 2014, 87 % de l'effectif des entreprises n'employaient aucun salarié (Auto-emploi) soit 596316 unités de production dont 261400 unités sont rattachées à des activités liées aux commerces et à la réparation de l'automobile ; et seules 1798 entreprises emploient plus que 100 salariés dont 1044 entreprises opèrent dans des activités industrielles et 91 entreprises dans l'immobilier.

Tableau 1  
Répartition des entreprises individuelles (EI) et des sociétés (en unité, Situation 2014)

	EI	Sociétés	Total
Agriculture, Sylviculture et Pêche	2756	378	3134
Industrie	73704	5546	79250
Construction	33756	1015	34771
Commerce	283889	2070	285959
Transports et Entreposage	103294	396	103690
Hébergement et Restauration	32927	576	33503
Information et communication	15186	306	15492
Activités financières et d'assurances	1708	117	1825
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	40925	439	41364
Activités de services administratifs et de soutien	15834	619	16453
Enseignement; Santé humaine et Action sociale	23929	346	24275
Autres services personnels (réparation ordinateurs ...)	28529	62	28591
Autres activités	11791	143	11934
TOTAL	668228	12013	680241

Source : INS (RNE)

Par ailleurs en concentrant l'analyse sur le seul secteur industriel, on dénombre d'après l'APII 5676 entreprises enregistrées au 30/05/2014. Parmi les quelles, selon le critère de l'INS retenu à savoir les entreprises employant plus que 200 salariés, 9% sont de grandes entreprises alors qu'en retenant le critère de l'INSEE en France on dénombre une seule entreprises employant plus que 5000 salariés.

Tableau 2

Typologie des entreprises tunisiennes dans l'industrie (Situation du 30/05/2014)

Critères	Type	Niveau emploi	Nombre
TUNISIE (INS-RNE)	Micro entreprises	< 6	60
	Petites entreprises	$6 \leq \text{Emploi} < 50$	3352
	Moyenne entreprises	$50 \leq \text{Emploi} < 200$	1749
	Grandes entreprises	$\geq 200$	515
<b>TOTAL</b>			<b>5676</b>
<i>U.E.</i>	<i>Grandes entreprises</i>	$\geq 250$	367
<i>FRANCE (INSEE)</i>	<i>Grandes entreprises</i>	$\geq 5000$	1

Source : APII

## ii. Le secteur privé est très dynamique

Coté dynamique des entreprises, en 2012, bien qu'il y a eu création de 52995 nouvelles entreprises dont la moitié dans les activités de commerce, on assiste simultanément à la disparition de 29100 entreprises soit 54.91% du total des créations ; ces disparition concernent les activités liées aux services collectifs et sociaux (95.39%) ensuite le commerce (64.81%) : Tous les secteurs d'activité étaient concernés par la sortie d'entreprises. Néanmoins et paradoxalement on assiste relativement à beaucoup plus de sortie d'entreprise dans les régions de l'Ouest du pays que dans les régions côtières de l'Est.

Tableau 3  
Dynamique du secteur privé en 2012

Secteur d'activité	Créations d'entreprises	Disparitions d'entreprises		Créations nettes
		Nombre	% des créations	
Agriculture et pêche	273	121	44.32	152
Industrie	4989	2658	53.28	2331
Construction	3128	1322	42.26	1806
Commerce et Réparation Automobile	23002	14907	64.81	8095
Hôtels et Restaurants	2714	1339	49.34	1375
Transport et TIC	9387	4591	48.91	4796
Activités financières	65	22	33.85	43
Immobilier	5779	1895	32.79	3884
Education. Santé et action sociale	2054	715	34.81	1339
Services Collectifs et Sociaux	1604	1530	95.39	74
<b>TOTAL</b>	<b>52995</b>	<b>29100</b>	<b>54.91</b>	<b>23895</b>

Source : Compilation auteur d'après INS

A ce niveau une question clé se pose : Pourquoi a-t-on autant de disparition d'entreprises que de création ? Autrement dit, il est question de s'occuper aujourd'hui plus que jamais, des raisons qui font à ce qu'un nombre très élevé d'entreprises disparaissent de la scène ; qu'avaient fait les autorités pour éviter ces drames, que devront-elles faire pour les sauver ? Est-ce qu'il y a véritablement un suivi et une assistance à ces entreprises ?

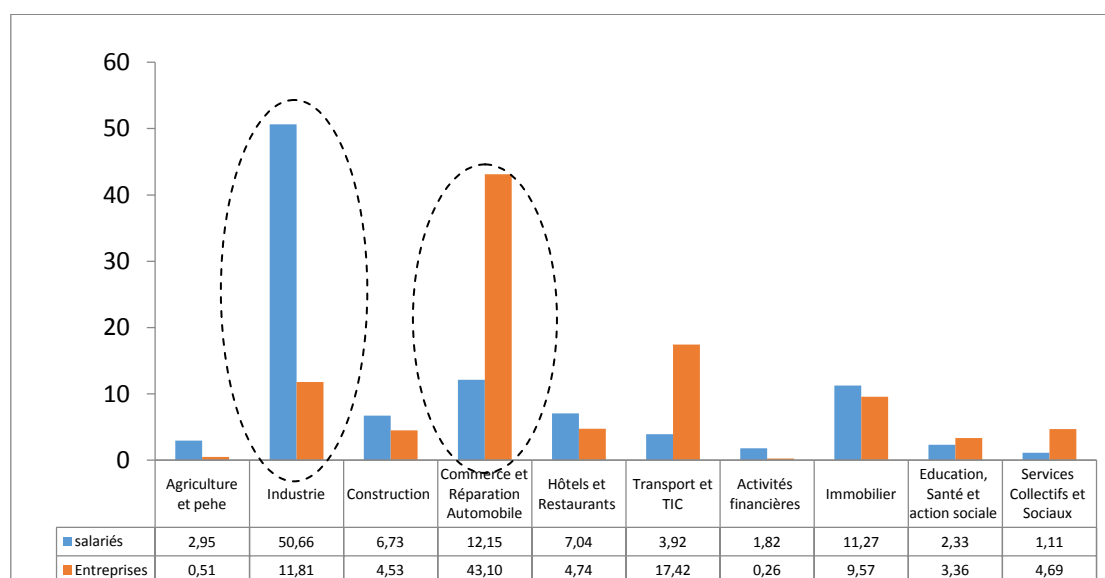
## Le secteur privé en chiffres

### i. Le secteur privé c'est 60 % du total des emplois

Le secteur privé emploie 996322 salariés soit 60 % de l'emploi total. La moitié de cet effectif est occupée dans l'industrie qui représente 11.81 % du total des unités de production alors que la branche du commerce, présente dans le tissu économique à raison de 43.10%, n'emploie que 12.15% de l'effectif total des salariés.

Néanmoins, les activités financières, qui représentent la part la plus faible dans le tissu économique (0.26 %), sont mieux placées en termes d'emploi avec 1.82% de l'effectif total des salariés, en avance par rapport aux activités liées aux services collectifs et sociaux qui représentent 4.69% du tissu mais n'employaient que 1.11% des salariés dans le secteur privé.

Figure 3  
Répartition des emplois et du nombre d'entreprises par activité(En %, situation 2012)



29 % de l'emploi total dans le secteur privé est assuré par 0.7 % des entreprises industrielles (515 entreprises) classées comme grandes entreprises.

Tableau 4  
Structure des emplois pour les grandes entreprises industrielles

Niveau emploi	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois
200 ≤ Emploi < 250	148	33300
250 ≤ emploi < 500	223	83625
500 ≤ emploi < 1000	101	75750
Emploi ≥ 1000	43	89000
<i>Total</i>	<i>515</i>	<i>281675</i>

Source : APII



## ii. Le secteur privé c'est 61.25 % des recettes fiscales de l'Etat

Le secteur privé contribue à l'alimentation des ressources du budget de l'Etat directement à travers le paiement de l'IS et indirectement à travers la collecte de la TVA et le paiement de salaires qui rappelés-le représente 62% de la masse salariale totale versée aux employés.

En 2013, les recettes fiscales représentaient 63% des ressources du budget de l'Etat dont 41% sont des impôts directs et 59% sont des impôts indirects. 44% des impôts directs sont payés par les entreprises sous formes d'IS. Cette contribution s'élève, indirectement, à 79% si on prend en considération les impôts sur les revenus distribués par les entreprises à leurs salariés. Par ailleurs, cette contribution est encore plus importante dans les recettes fiscales de l'Etat si on tient compte du rôle déterminant des entreprises dans la collecte de la TVA qui s'élève à 4800 MD en 2013 et qui représente 49 % des impôts indirects de l'Etat et 28.82% du total des recettes fiscales de l'Etat.

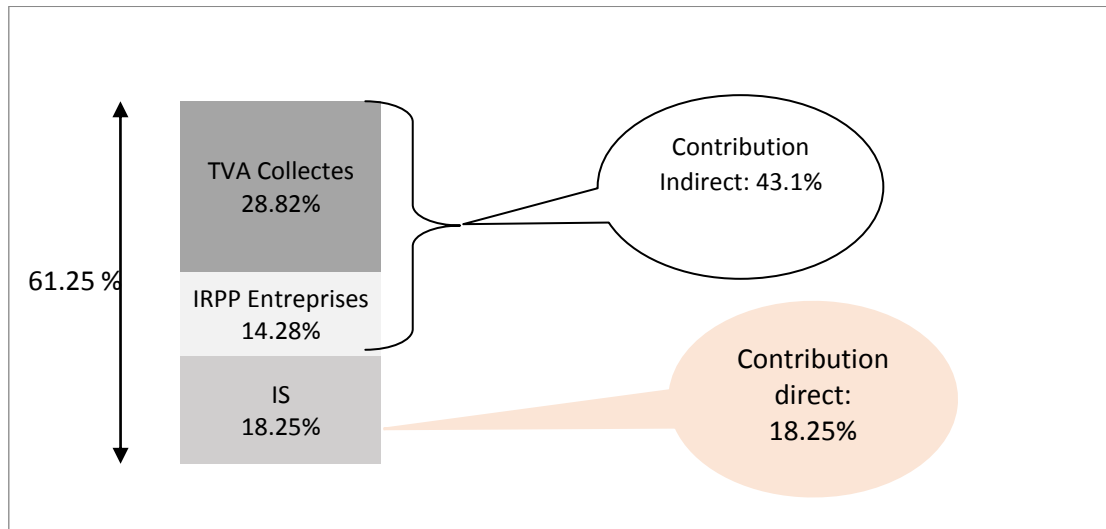
Tableau 5  
Les recettes fiscales de l'Etat en 2013 et la contribution des entreprises

Recettes fiscales de l'Etat en 2013	En MD	En %
<b>Impôts Directs</b>	<b>6 857.0</b>	<b>41</b>
Impôts sur le Revenu	3 835.0	56
Impôts sur salaires des fonctionnaires de l'Etat	1 840.8	48
Impôts sur salaires des travailleurs des entreprises	2 377.7	62
Impôts sur les Sociétés	3 022.0	44
<b>Impôts Indirects</b>	<b>9 793.0</b>	<b>59</b>
Droits de Douanes	750.0	8
TVA	4 800.0	49
Droits de Consommation	2 005.0	20
Autres Impôts indirects	2 238.0	23
<b>Total</b>	<b>16 650.0</b>	<b>100</b>

Source : Ministère des Finances

En somme, les entreprises tunisiennes contribuent directement et indirectement pour 61.25% des recettes fiscales de l'Etat: La contribution directe à raison de 18.25% en payant l'IS et la contribution indirect de 43.1 % en versant des revenus aux salariés et en collectant la TVA auprès des consommateurs.

Figure 4  
Contribution du secteur privé dans les recettes fiscales de l'Etat en 2013



**iii. Le secteur privé c'est 78 % des exportations de biens et 62% des recettes courantes de la Tunisie**

On dénombre 3820 unités de production totalement exportatrices dont 2171 entreprises tunisiennes, le reste, soit 1649 entreprises, sont des entreprises détenues par des étrangers à 100%. Ces unités représentent 45 % du tissu productif tunisien, elles contribuent en moyenne sur la période 2010 - 2013 à 62 % des recettes courantes de la Tunisie et à 82 % du total des exportations, soit successivement 23207.3 MD et 20117.35 MD. Ces recettes proviennent essentiellement de l'exportation de biens (hors phosphate, énergie et lubrifiants) notamment le THC et l'IME et de l'exportation de services (le tourisme).

Tableau 6  
Le secteur privé et l'exportation

	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Exportation de Biens (en MD)	18046.70	20141.20	20447.90	21833.60	20117.35
Exportation de Services (en MD)	<b>3522.50</b>	<b>2432.60</b>	<b>3175.30</b>	<b>3229.40</b>	3089.95
Total des exportations du secteur privé (en MD)	21569.20	22573.80	23623.20	25063.00	23207.30
Recettes courantes de la Tunisie (en MD)	35267.50	35200.40	38884.00	40201.20	37388.28
Part dans les recettes courantes (%)	61.16	64.13	60.75	62.34	62.10
Part dans le total des exportations (%)	76.73	80.27	77.02	78.82	78.21

Source : BCT

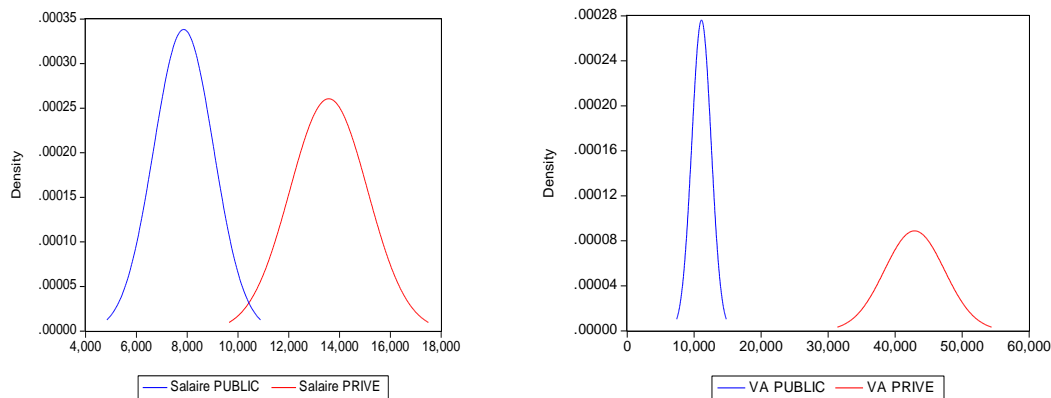
**iv. Le secteur privé c'est 62% du revenu national**

Que ce soit à travers la distribution des salaires ou la création de VA, le secteur privé devance le secteur public. 62% des revenus distribués sont réalisés par le secteur privé dont les 2/3 proviennent des sociétés qui représentent, seulement, 2% du tissu économique tunisien. Dans le secteur privé de manière générale, les salaires sont moins tassés que dans le

secteur public. En effet, l'éventail des salaires du secteur privé est plus ouvert, notamment pour les personnes les plus diplômées et celles qui ont le plus d'ancienneté.

**Le salaire moyen servi par le secteur privé est de l'ordre de 4 fois le SMIG et de 1,5 fois par le secteur public.**

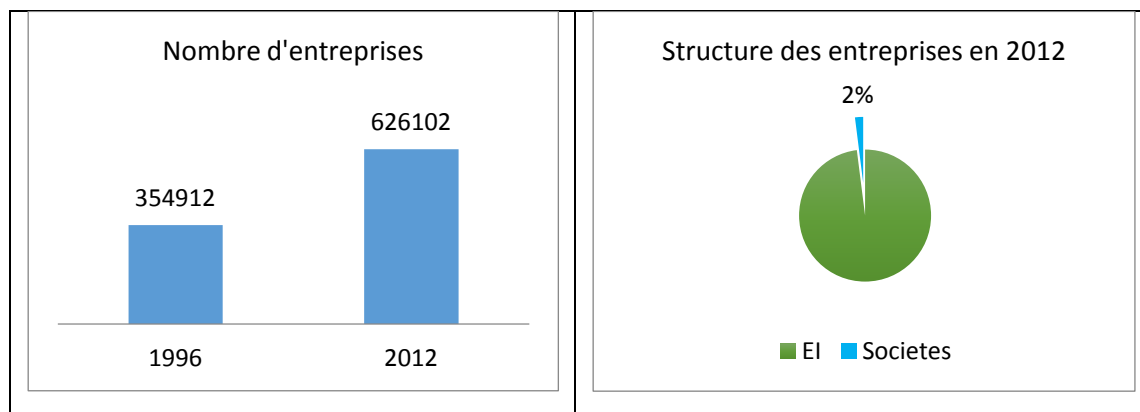
Figure 5  
Distribution des variables réelles entre secteur privé/secteur public



#### v. Le secteur privé c'est 98 % des entreprises individuelles

Le nombre d'entreprises privées s'est multiplié, entre 1996 et 2012, par 1.82 en passant de 354.912 à 626.102 unités de production. En retenant la terminologie de la comptabilité nationale ces entreprises peuvent être réduites soit à des sociétés soit à des entreprises individuelles (EI). Le secteur privé est composé de 98 % d'entreprises individuelles c'est-à-dire des particuliers qui sont installés pour leurs propres comptes et employant moins que 6 salariés si leurs activités sont liées aux services et moins que 10 salariés si leurs activités sont à vocation industrielle. Le restant du tissu, soit 2% sont des sociétés.

Figure 6  
Evolution du nombre et de la structure des entreprises tunisiennes

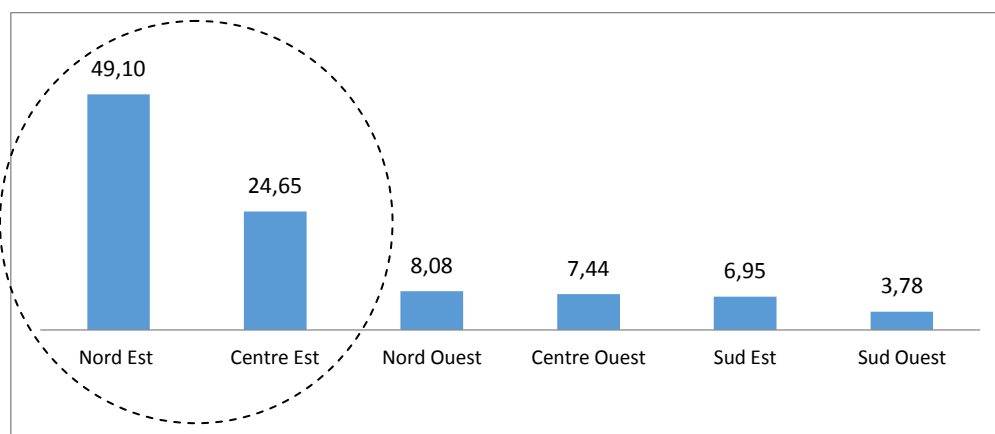


Source : INS et Compilation Auteur

## vi. Le secteur privé c'est une concentration de 75 % d'entreprises sur les côtes

¾ du total des unités de production sont concentrées dans le Nord Est et le Centre Est autrement dit 75% des entreprises sont concentrées dans 25 % de la superficie de la Tunisie hors désert qui représente 30 % de la superficie totale du pays. Pourquoi cette répartition ? La réponse nous semble évidente: Les conditions de l'environnement des affaires dans les régions de l'Ouest et du Sud ne sont pas remplies ou ne sont pas satisfaisantes. Dans ces régions, l'Etat est appelé à améliorer l'environnement des affaires et non le climat des affaires. Les incitations qu'accordent l'Etat dans le cadre de ses programmes d'incitation à l'investissement, et qui tardent à venir, ne sont pas perçues autant que mesures effectivement incitatives de la part des entrepreneurs. Souvent, dans les évaluations de la politique d'investissement, ces incitations sont citées en 4<sup>ème</sup> voire 5<sup>ème</sup> position. Les investisseurs cherchent, en premier lieu, la sécurité de l'investissement, le marché (lutte contre le commerce parallèle), l'infrastructure, la qualité du capital humain dans les régions,... Ce constat confirme l'idée que les incitations constituent, à vrai dire, le prix à payer par l'Etat pour acheter le silence des entrepreneurs et non pas un instrument de politique économique!

Figure 7  
Répartition régionale des entreprises (en %, situation 2014)



## vii. Le secteur privé c'est 100 % de Grandes entreprises certifiées ISO

La certification ISO constitue le passeport de l'entreprise pour pénétrer d'autres marchés. Jusqu'au 30 mai 2014, 840 entreprises ayant opté pour la certification et la production selon les normes de qualité internationales. Ce qui représente 15 % des entreprises industrielles, autrement dit 85% des entreprises produisent selon les normes de qualité nationales : 43% des IIEE ont opté pour la certification ISO 9001 soit 19 % du total des entreprises certifiées. Par ailleurs, toutes les grandes entreprises industrielles tunisiennes (515 entreprises) sont toutes certifiées ISO 9001 Version 2008.

Par secteur d'activité et en % des entreprises certifiées, le nombre le plus élevé de certification est enregistré dans les IAA (20%), les Industries chimiques (19%), électriques (19%) et métallurgiques (18%).

Tableau 7  
Certification ISO des entreprises industrielles

Type d'industrie	Nombre d'entreprises	Entreprises certifiées		
		Unités	En % du total	En % des entreprises certifiées
IAA	1044	172	16	20
IMCCV	456	54	12	6
IMM	637	148	23	18
IEEE	376	161	43	19
I. Chimiques	557	156	28	19
ITHCC	2087	83	4	10
I. Bois	206	18	9	2
Industries divers	313	48	15	6
Total	5676	840	15	100

Source : APII

### ....et par rapport aux BRICS

Ainsi, par rapport au secteur public, le secteur privé a un rôle incontournable dans la création de richesse et de l'emploi. Comparé à des économies ascendante notamment les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), les indicateurs du secteur privé dans ces pays sont très proches de celles de la Tunisie : Alors pourquoi la Tunisie n'est pas classée parmi les économies ascendantes ? Il nous semble que le secteur privé en Tunisie, est, depuis la fin des années 60, entré dans l'ère du « *Capitalisme sous contrôle* » qui était le choix des autorités suite au rejet de l'expérience socialiste. Depuis, le secteur privé a, malheureusement, subi les retombés des crises sociopolitiques des années 1986 et 2011. Souvent, pour s'en sortir, le secteur privé a été appelé à présenter des sacrifices généralement non compensés ou disproportionnellement compensés. Bien que les indicateurs de comparaison soient semblables entre La Tunisie et les BRICS (Tableau 8), les différences avec les BRICS, classés « *économies ascendantes* », résident dans **l'implication du secteur public pour épauler le secteur privé** et ce à travers :

- Le développement d'une visibilité claire de la nature des activités à développer et particulièrement de leurs industries. En Tunisie, aucune étude sectorielle stratégique à long terme n'a été menée en dehors de celle de l'UTICA (horizon 2020): Quelle industrie cherchons-nous à développer en 2030, en 2050 ?
- L'investissement dans des activités à très forte VA et à niveau d'intégration très poussée. En Tunisie, la majorité des activités objet d'investissement privé ne sont pas des activités à forte VA : l'effet nombre l'emporte sur l'effet taille et sur l'effet qualité. Ceci est illustré dans le tableau 8 dans la ligne relative au nombre d'entreprises à responsabilité limitée enregistrées au cours de l'année civile. En effet la Tunisie crée 105 SARL pour 100.000 habitants alors que le Brésil et l'Inde créent successivement 27 et 8 SARL pour 100.000 habitants.
- L'aide à l'internationalisation des entreprises : Si les BRICS ont réussi à internationaliser leurs entreprises et à créer des champions, les structures d'appui à l'internationalisation des entreprises tunisiennes (CEPEX, COTUNACE, ...) sont appelées à renforcer leurs efforts dans ce domaine.

- La bonne gouvernance des entreprises publiques, par un effet de levier, a favorisé l'apparition et le développement d'entreprises championnes. En Tunisie, les marchés publics « bien faits » peuvent jouer le rôle de locomotive du secteur privé.

Tableau 8  
La Tunisie et les BRICS

	Afrique du Sud	Brésil	Chine	Russie	Inde	Tunisie
Crédit intérieur fourni au secteur privé (% du PIB)	122	68	133	48	51	75
Délai avant l'exportation, cas médian (jours)	2	2	3	2	3	2
Documents nécessaires pour l'exportation (nombre)	5	6	8	9	9	4
Documents nécessaires pour l'importation (nombre)	6	8	5	11	11	6
Indice de la facilité de faire des affaires (1=réglementations les plus favorables aux entreprises)	41	118	99	111	131	49
Indice de performance logistique : performance globale (1=faible et 5=élevée)	3.67	3.13	3.52	2.58	3.08	3.17
Nouvelles entreprises enregistrées SARL (nombre)	217624	53876	-	442165	99587	11311
Paiements d'impôts (nombre)	8	9	7	7	33	18
Procédures de démarrage pour enregistrer une entreprise (nombre)	5	13	13	8	12	10

Source : Banque mondiale

### Les enseignements de ce constat

Pour améliorer le cadre dans lequel évolue l'entreprise tunisienne, les pouvoirs publics pourront procéder aux actions ci-après :

- La mise en application dès que possible en 2016 du code d'investissement qui, après avoir éliminé les distorsions du cadre incitatif précédent, créera une dynamique des investissements à travers les avantages importants consentis tout en permettant une simplification des procédures administratives;
- L'achèvement de la réforme du secteur financier qui est essentielle pour la mobilisation dynamique de l'épargne et la diversification des sources de financement des entreprises et qui se traduira par ailleurs par la création de nouveaux instruments et par le recours progressif du Trésor aux ressources financières aux conditions du marché;
- La mise en place au profit des opérateurs économiques d'un environnement véritablement concurrentiel grâce à une nouvelle loi sur la concurrence qui complétera la libéralisation des prix et introduira des règles pour un meilleur fonctionnement des marchés;
- L'adaptation aux exigences de la modernisation de l'économie tunisienne de certains cadres juridiques notamment la législation du travail en apportant plus de flexibilité au marché de l'emploi en développant le système d'intermédiation et en assurant le soutien des grandes entreprises industrielles créatrice d'emplois ;

- L'amélioration du fonctionnement du marché foncier en simplifiant les procédures d'immatriculation foncière, en poursuivant l'équipement de zones industrielles avec l'implication dorénavant du secteur privé, en entamant la distribution des terres collectives au profit des ayant-droits dans une perspective de généralisation de la propriété individuelle privée...
- S'occuper davantage des causes de disparition des entreprises ;
- Repenser le rôle des structures d'appui à l'internationalisation des entreprises ;
- Sensibiliser et aider les entreprises, notamment les moyennes, à se doter de la certification internationale qui constitue le véritable passeport pour pénétrer d'autres marchés.
- Capitaliser et renforcer les acquis du secteur privé pour élaborer une stratégie industrielle de long terme (Horizon 2030).

#### **IV. Politiques publiques de la promotion de l'Investissement privé : Un essai d'évaluation**

##### **A. Un peu d'Histoire : Le CII et ses limites**

###### **i. En quoi le CII est-il différent des textes antérieurs ?**

- Le CII s'adresse à tous les investisseurs tunisiens et étrangers résidents ou non-résidents. Il couvre tous les secteurs d'activité (décret n°94-492 et 94-493 du 28 février 1994), à l'exception des secteurs des mines, de l'énergie, des services financiers qui sont régis par des textes spécifiques.
- L'investissement se réalise sur simple déclaration sauf pour quelques secteurs
- Les objectifs du code ne sont plus sectoriels. Ils concernent la promotion des exportations, l'intégration sectorielle, l'emploi et l'équilibre régional.
- Les avantages communs sont automatiquement accordés aux investisseurs alors que les avantages spécifiques sont soumis à autorisation.

###### **ii. Quels sont les instruments utilisés par le CII ?**

- Les instruments d'incitation sont de deux types : Incitations fiscales et incitations financières.
- Les incitations fiscales portent essentiellement sur les droits d'enregistrement, le dégrèvement fiscal, la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douane, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.
- Les incitations financières portent plutôt sur la prise en charge des travaux d'infrastructure et d'étude, la bonification d'intérêts, la prise en charge de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale et l'octroi de prime d'investissement.

###### **iii. Quels sont les avantages des incitations ?**

- Bénéfices accrus : Les investisseurs bénéficient de taux de rentabilité plus élevés qui leur permettent de réinvestir davantage de profits ce qui leurs permettra d'innover et d'accumuler davantage des connaissances.

- Aspect pratique : les incitations influencent, outre les recettes fiscales, des objectifs économiques tels que la création d'emplois ou le développement de régions défavorisées.
- Signal positif : les incitations illustrent la volonté d'un pays de faciliter l'investissement
- Pallier des lacunes : infrastructure coûteuse ou peu fiable, instabilité macroéconomique ou système judiciaire défaillant.
- Recettes fiscales additionnelles : si les investisseurs choisissent d'investir ailleurs faute d'incitations fiscales, il n'y a pas de pertes de recettes directes, mais, en cas d'incitations, des recettes additionnelles peuvent être dégagées de façon indirecte (grâce à la création d'emplois, par exemple).
- Avantage politique : le coût des incitations fiscales est moins visible que le prix de mesures en faveur de l'investissement nécessitant des dépenses budgétaires évidentes

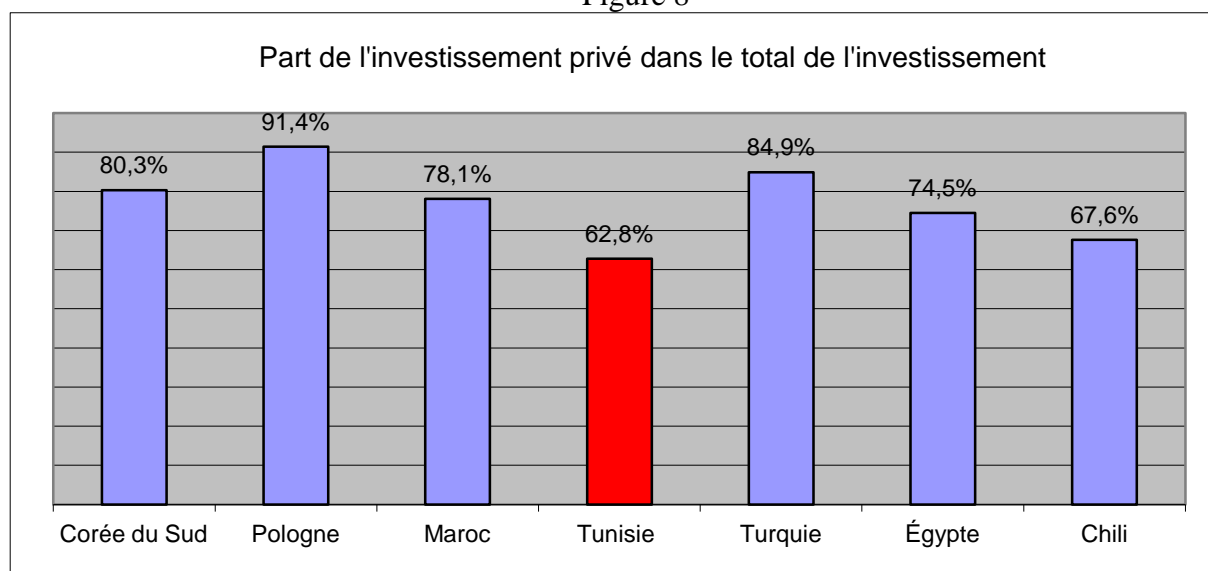
## Evaluation

### i. Evaluation qualitative

#### 1. Dominance de l'Etat

Comparée à d'autres pays à niveau de développement similaire, la Tunisie enregistre un déficit structurel de l'investissement privé. En dépit de fondamentaux macroéconomiques « sains » et de réformes structurelles, la croissance de la Tunisie s'est appuyée davantage sur l'investissement public, alors que l'investissement privé demeurerait comprimé à environ 15 % du PIB en 2010, représentant ainsi 62,8% de l'investissement total (Hors investissement des ménages sous forme d'acquisition de logement cette part tombe à 58,7%), soit à un niveau nettement inférieur à celui de la Turquie ou du Maroc.

Figure 8



Source : Banque Mondiale

Une des raisons du faible ratio de l'investissement privé est l'ouverture limitée et ciblée à des proches du pouvoir, des marchés de services et des industries de réseau notamment les technologies d'information et de communication et le transport, ce qui maintient le coût des services à un niveau élevé entravant la compétitivité et privant la Tunisie d'importantes opportunités pour l'investissement privé. Une autre raison est l'incertitude accrue de l'environnement des affaires en raison des changements rapides de l'environnement



économique de la Tunisie avec surtout la montée vertigineuse de la corruption. Ces facteurs n'expliquent pourtant qu'en partie le manque important d'investissement privé en Tunisie.

## 2. Un système généreux d'apparence

En moyenne, les incitations totales ont représenté 5,1% du budget de l'Etat et 7,7% des recettes fiscales sur la période 2007-2014. Les facteurs non fiscaux jouent un rôle beaucoup plus important que les mesures fiscales dans la détermination du niveau et de la qualité des flux d'investissement. L'évolution du montant total des incitations par rapport à la richesse nationale et aux dépenses globales de l'Etat est décrite dans le tableau suivant.

Tableau9  
Part des incitations dans le PIB et le Budget de l'Etat

Années	% PIB	Incitations en % Budget de l'Etat		
		% Recettes fiscales	% du total Ressources	% du total dépenses de gestion et de développement
1994	2,48	12,93	7,92	9,58
1996	2,24	11,30	5,66	8,89
1998	2,19	10,38	5,80	8,86
2000	2,18	10,26	5,87	8,82
2002	2,42	11,45	6,74	10,00
2004	0,85	4,46	2,65	4,01
2006	1,72	10,13	6,18	8,60
2008	0,77	4,30	2,75	3,92
Moyenne (1994 – 2008)	2,14	10,76	6,38	9,05

Source : INS et Ministère des Finances

## 3. Un système complexe

Le CII, tel que promulgué par la loi 120-93, est une loi de 67 articles. Sur ces 67 articles, 43 ont été revues dont certains l'ont été à différents niveaux et plus d'une fois, soit environ 67 changements intervenus depuis sa promulgation en 1994 par le biais de 13 lois de finances et 9 autres lois d'où une longue liste de décrets et textes d'application (on dénombre pas moins de 155 décrets d'application).

Ces différents changements au sein du code de 1993 sont dus soit à :

- des lois prises en dehors du code qui annulent les mesures prises à l'intérieur du code lui-même,
- des mesures nouvelles intégrant des changements et/ou des améliorations au niveau de certains articles.

**Tableau10**  
**Le cadre règlementaire du Code 1993**

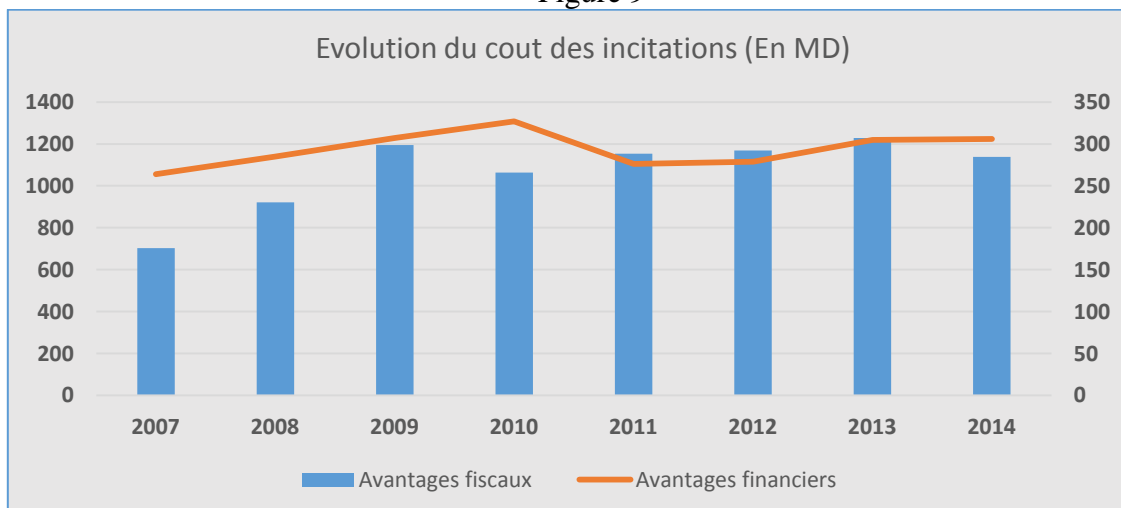
Le CII et le cadre règlementaire des incitations	Le CII	
Le CII	Nombre d'articles	67
	Nombre d'articles modifiés	29
	Nombre d'ajouts dans des articles	38
	Nombre de décrets d'application	33
Le cadre règlementaire des incitations	Textes non incorporés au CII	
	Nombre de lois	14
	Nombre d'extrait de lois	5
	Nombres de décrets	2
	Nombre d'articles	5
	Régime fiscale particulier (BAD, BIRD, AFD)	
	Nombre d'accords	4
	Nombre de conventions	3

Source: Notre compilation d'après JORT

#### 4. Un système coûteux

Les incitations à l'investissement comportent aussi des coûts budgétaires élevés et des complexités administratives: A environ 950 millions de dinars (MDT) en 2007 et 1500 MD en 2014, le coût total des incitations fiscales et financières du code de l'investissement s'est élevé en moyenne à quelque 28 % de l'investissement des sociétés non financières, environ 2.5 % du PIB. Le coût total des incitations a plus que quadruplé en 2014 par rapport à 1994 (Figure 2)<sup>1</sup>

**Figure 9**



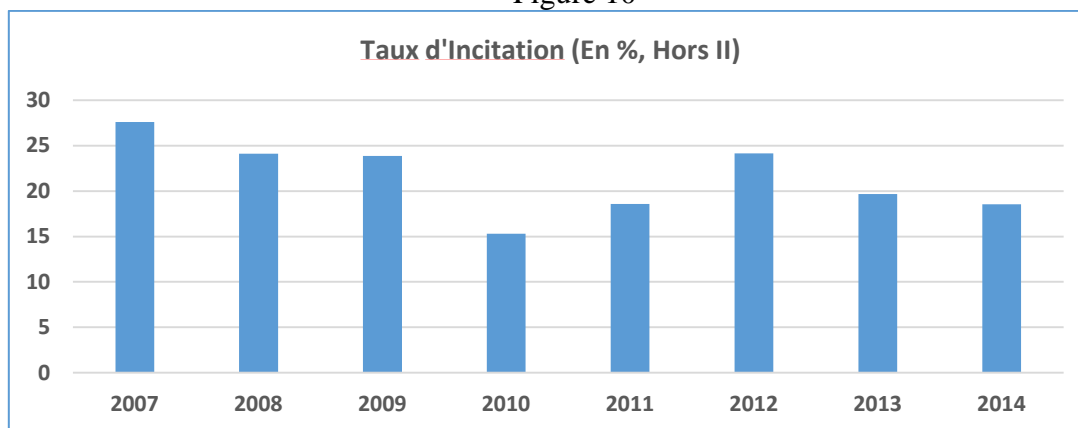
Source : Ministère des Finances

#### 5. Taux d'incitation élevé

<sup>1</sup> L'axe de droite de la figure reprend le coût des incitations financières.

Mesuré par le rapport entre le montant des investissements ayant bénéficié des avantages financiers et fiscaux et l'investissement privé total; Le taux d'incitation moyen, s'élève sur la période 2007 –2014 à 20 % ce qui signifie qu'environ le cinquième du coût de l'investissement est supporté par l'Etat.

Figure 10



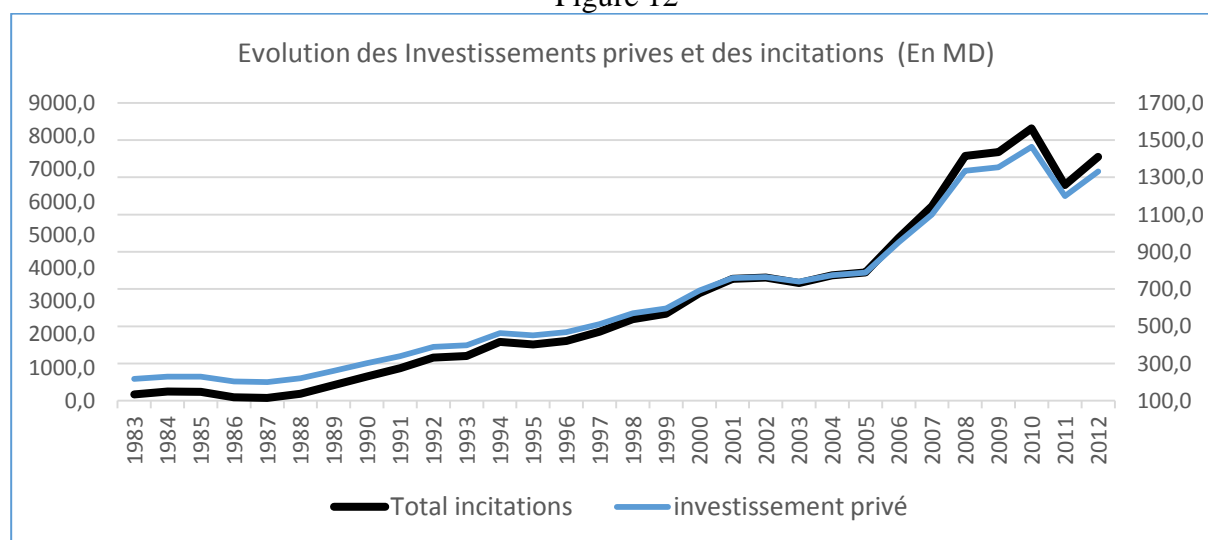
Source : Ministère des Finances

## 6. Un système neutre

Dans sa conception, le CII a été élaboré dans le souci d'imprégner aux mesures d'incitations plus de neutralité et d'efficacité à travers la correction des distorsions introduites par la multiplication des textes observées dans les anciens codes.

Le code s'est distingué par la refonte totale du système existant qui reposait sur une approche sectorielle marquée par l'institution de codes spécifiques d'encouragement aux investissements dans les industries manufacturières, l'agriculture, le tourisme, les sociétés de commerce international et les services.

Figure 12

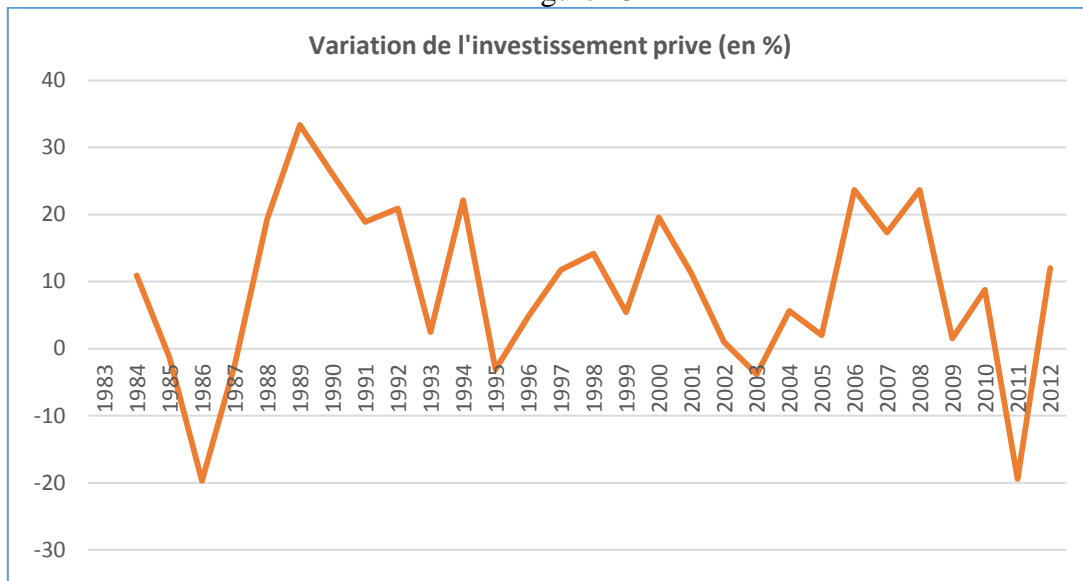


## ii. Evaluation quantitative

Les incitations sont conçues initialement en vue d'agir sur l'investissement privé, qui lui-même agira sur la croissance économique et sur l'emploi.

A ce niveau de l'analyse, il s'agit de répondre aux questions suivantes : Est-ce que les incitations contribuent à la croissance économique ? Est-ce qu'elles permettent de lutter contre le chômage? Est-ce qu'elles constituent un déterminant effectif dans la décision d'investissement?

Figure 13



Avant de répondre à ces questions, il est important de revenir sur l'évolution de l'investissement et voir dans quelles mesures les prévisions étaient réalisées. La figure 6 montre que depuis l'entrée en vigueur des dispositions du CII, les prévisions n'ont jamais été atteintes et on enregistre un taux moyen de réalisation de l'investissement susceptible de bénéficier de l'aide de l'Etat de 90%. Par quoi explique-t-on cette situation ? La réponse dépasse le cadre de cette étude et nous pousse à réfléchir sur les déterminants de l'investissement privé : Il me semble que le problème n'est pas un problème de création d'entreprises mais plutôt un problème de destruction d'entreprises, jusqu'à maintenant la principale préoccupation des autorités été la création d'entreprises alors que peu d'intérêt été accordé à la résolution du problème de destruction.

### 1. Effets des incitations sur la croissance économique

Les résultats d'estimations empiriques par MCO<sup>2</sup> montrent que l'intégration du taux d'incitation dans l'explication de la croissance économique n'apparaît pas significative et son

<sup>2</sup> Voir les détails de l'estimation dans Ghazouani Kamel (2011), essai d'évaluation du CII, La maison de l'entreprise IACE.

élimination renforce le pouvoir explicatif des variables traditionnelles déterminantes de la croissance économique.

Par ailleurs, les investigations empiriques dans le cadre du Modèle à Correction d'Erreur<sup>3</sup> nous ont permis de montrer dans des travaux antérieurs, qu'à terme, les incitations sont de moins en moins nécessaires à la croissance économique, et que la variation de la croissance apparaît plus sensible aux taux d'investissement qu'aux taux d'incitation.

L'analyse empirique révèle aussi l'importance de la complémentarité entre les réformes structurelles, la stabilité macroéconomiques, l'infrastructure physique et le capital humain pour expliquer la croissance économique. La carence dans les réformes, la défaillance de l'infrastructure et du capital humain expliquent à différents degrés le déficit de la croissance; C'est le cas particulièrement d'une faiblesse de l'infrastructure routière, des équipements électroniques (téléphones, computers...), des conditions sanitaires (mortalité infantile) et du niveau de scolarisation<sup>4</sup>.

## 2. Effets des incitations sur l'emploi

Empiriquement et en répétant le même exercice que précédemment, en testant l'effet des incitations sur la croissance de l'emploi, les résultats trouvés sont similaires à ceux relatifs à la croissance économique: L'impact des incitations à l'investissement sur la création d'emplois est donc incertain.

La Tunisie offre de généreuses incitations à l'investissement. Ces incitations peuvent contribuer à promouvoir l'emploi si elles encouragent l'investissement. Mais elles réduisent également le coût du capital pour l'utilisateur<sup>5</sup> et donc introduisent une distorsion dans le prix relatif du capital et de la main d'œuvre. Mais, est-ce que l'octroi d'incitations dans le cadre de la loi 120-93 contribue à la maîtrise du chômage? Théoriquement, la réponse est négative: Dans un environnement concurrentiel où la production nécessite deux facteurs de production (le capital et le travail) supposés substituables, l'intervention de l'Etat dans le cadre du code d'incitation aux investissements à travers l'octroi d'incitations dont l'objectif principal est la dynamisation de l'investissement via la maîtrise principalement du coût du facteur capital au détriment relativement du coût du facteur travail. La conséquence directe est une substitution du capital au travail surtout que notre tissu industriel est de plus en plus intensif en capital.

Analytiquement, certaines études indiquent que les incitations financières et fiscales du code des incitations aux investissements, comportant une distorsion en faveur du capital, ont vraisemblablement réduit le coût du capital pour l'utilisateur de 8.8 % en 2001<sup>6</sup>. La baisse du coût du capital pour l'investisseur a renforcé une tendance à la hausse du coût relatif de la main d'œuvre depuis le milieu des années 90.

<sup>3</sup>) Pour plus d'information sur la méthodologie d'analyse voir GHAZOUANI, K. (2002).

<sup>4</sup>) Une simple simulation a montré qu'une évolution du capital humain (le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire) et de l'infrastructure similaire à celles des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) notamment ceux du Sud Est Asiatique auraient augmenté la croissance de 0.61 Points. (Voir à ce Sujet Ghazouani, K. (2007)).

<sup>5</sup>) Parmi les divers allègements fiscaux et incitations financières du code de l'investissement, on peut citer les subventions à l'investissement, la déductibilité des investissements en fonds propres du revenu imposable (des entreprises et des particuliers), les exonérations des droits de douane, et la TVA réduite pour les investissements en équipements

<sup>6</sup>) Voir rapport de la Banque Mondiale (2003) portant sur la stratégie de l'emploi en Tunisie.

### 3. Effets des incitations sur l'investissement

La vérification empirique montre que les incitations n'ont pas d'effet ni sur la croissance économique, ni sur la croissance de l'emploi et nous pousse à vérifier l'impact de ces incitations sur l'investissement lui-même (raison d'être oblige). Des estimations, en résultent, que les conditions initiales à l'investissement privé sont significatives et exercent un effet négatif; Cela signifie que les entreprises, qui disposent d'investissement initial, investissent moins aujourd'hui. Toutes les autres variables sont significatives et ont les signes attendus. Seule la variable incitation n'apparaît pas significative<sup>7</sup>.

Le régime des incitations à l'investissement octroie des avantages fiscaux très généreux, en particulier aux entreprises exportatrices. Le régime des incitations à l'investissement établi en 1993 visait à remplacer les incitations sectorielles de l'ancien régime par un système généreux d'incitations horizontales aux exportateurs, aux investissements dans l'agriculture, dans les régions prioritaires et à certaines catégories d'entrepreneurs.

## V. ...Vers un nouveau CI : Le projet du CI-2016

### A. PRESENTATION DU PROJET

Le projet du code comporte des dispositions générales et 5 axes:

1. L'accès aux marchés
2. Devoir et garantie des investisseurs
3. La gouvernance des investissements
4. Les incitations
5. Gestion des conflits

Il s'agit d'un projet de code de 25 articles qui couvre tous les secteurs d'activités sans exception et qui cherche à atteindre les objectifs horizontaux suivants :

- L'amélioration de la compétitivité des entreprises
- La création d'emploi et l'amélioration de la qualité du capital humain
- Un développement régional intégré et équilibré
- L'assurance d'un développement durable de l'économie

Les activités seront définies par la NAT (Nomenclature des Activités Tunisiennes) :

#### i. L'accès aux marchés

- L'investissement est libre: le principe pas d'autorisation
- Garantie d'emploi de 10 cadres étrangers indépendamment de l'effectif de l'entreprise.

---

<sup>7</sup>) On signale que les rares fois où la variable incitation est significative, le coefficient qui lui y est associé tend vers zéro.

- Permet aux sociétés d'accéder à la propriété des domaines agraires et son interdiction pour les étrangers.
- L'investissement dans le secteur agricole est possible pour les étrangers

## **ii. Devoir et garantie des investisseurs**

- Permettre aux investisseurs étrangers de transférer librement leurs bénéfices en devises conformément à la réglementation de change.
- Respect de la réglementation tunisienne par les investisseurs étrangers (santé, emploi, environnement, sécurité sociale,...)

## **iii. Les primes et les incitations**

- Prime de montée en VA et compétitivité
- Prime pour le développement de la capacité en emploi
- Prime pour le développement régional (En fonction d'Indicateur de Développement régional)
- Prime de développement durable (protection de l'environnement, lutte contre la pollution)
- Cumul des 4 primes au max a 1/3 du coût de l'investissement

Les taux, les montants et les conditions d'octroi de ces primes seront fixés par décrets

Pour les projets à intérêt national:

- Déduction des bénéfices de l'assiette d'impôt pendant 10 ans
- Prime d'investissement = 1/3 du coût de l'investissement
- Prise en charge par l'Etat des travaux d'infrastructure.

## **iv. La gouvernance des investissements**

- Création du Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI)
- Création de l'Instance Tunisienne de l'Investissement (ITI)
- Création du Fonds Tunisien d'Investissement (FTI)

## **v. La gestion des conflits**

Règlement de conflits : à l'amiable, en recourant à l'arbitrage et aux tribunaux tunisiens.

## Essai d'évaluation ex ante

### i. Les exportations

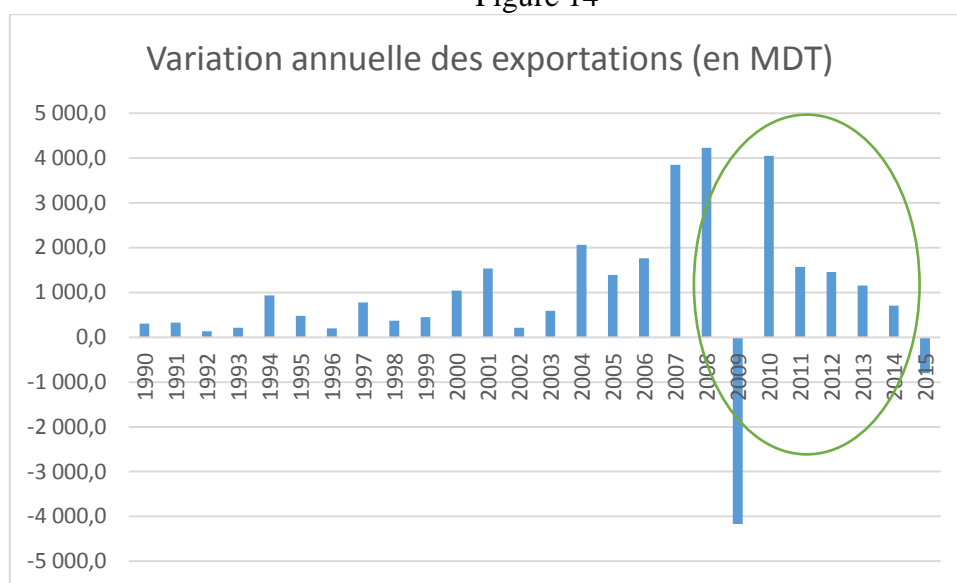
La Tunisie vit une crise aigüe, où ses exportations baissent pour la première fois depuis des années et au moment même où l'appui à l'exportation est pratiqué massivement dans tous les pays!

Le projet du nouveau code ne mentionne pas une seule fois les mots « exportation » ou « investissement étranger » alors qu'il s'agit là d'enjeux et de priorités majeures pour notre pays. Ne plus continuer à encourager les exportations peut affecter la balance commerciale et au-delà la balance des opérations courantes. Comme l'illustre la figure suivante, la tendance des exportations est à la baisse depuis 2010 ce qui affecte:

- Les réserves de changes : moins d'entrées de devises issues des revenus de l'exportation,
- La baisse de l'activité des entreprises,
- La possibilité de révision à la baisse les emplois.

Tout compte fait, la promotion des exportations est une priorité nationale.

Figure 14



Source : INS

### ii. L'Internationalisation de l'entreprise tunisienne

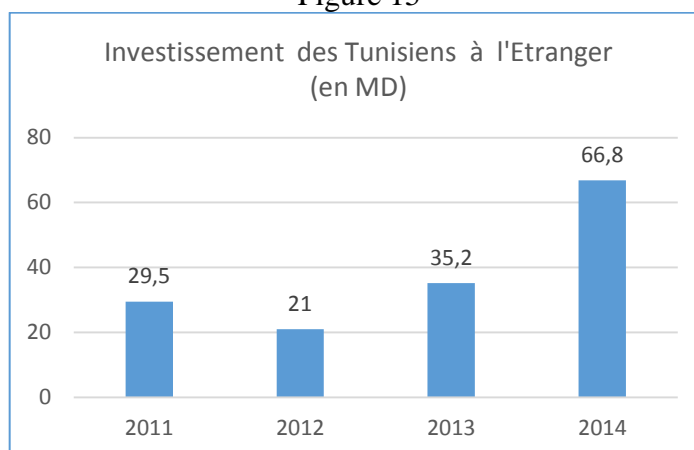
Le projet du CI n'a pas prévu des dispositions visant l'encouragement de l'Investissement Tunisien à l'Etranger (ITE). Cette non internationalisation des entreprises tunisiennes prive le pays de :

- Gain moyen de 0.4% de croissance du PIB (suite à une augmentation des ITE de 3 fois ceux de 2009).



- La création d'autres investisseurs sur le marché local (l'investissement local pourrait atteindre 20%).
- L'amélioration d'une BOC (Balance des Opérations Courantes) déficitaire

Figure 15



### iii. L'emploi de main d'œuvre étrangère

L'article 6 du nouveau projet du code garantit l'emploi de 10 cadres étrangers indépendamment de l'effectif de l'entreprise. Il s'agit d'emplois créés au détriment de la main d'œuvre tunisienne: Le CI favorise "l'importation du chômage".

Les Entreprises industrielles dont le capital est détenu exclusivement par des étrangers (100 %) comptent 1090 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10 dont 1023 sont totalement exportatrices. Ces mêmes entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 emploient 175619 personnes.

Tableau 11  
Simulation de l'emploi<sup>8</sup> dans l'industrie

	Simulation de l'emploi étranger sur la base de					
	10 Emplois			10% de l'effectif		
	TE	ATE	Total	TE	ATE	TOTAL
IAA	2030	8670	10700	1619	5564	7183
IMCCV	200	4360	4560	59	3040	3099
IMM	1960	4600	6560	1734	2441	4174
IEE	2440	1300	3740	8091	925	9016
ICH	1390	4370	5760	2330	2567	4897
ITH	14840	2850	17690	16019	1532	17551
IB	260	1800	2060	175	834	1009
ICC	1810	640	2450	2369	219	2588
ID	750	2320	3070	570	1403	1974
<b>Total</b>	<b>25680</b>	<b>30910</b>	<b>56590</b>	<b>32966</b>	<b>18525</b>	<b>51491</b>

<sup>8</sup> TE = Entreprise totalement exportatrices  
ATE = Autres que totalement exportatrices

Tableau 12  
Simulation de l'emploi dans les services (Source ?)

Secteurs	Simulation de l'emploi étranger sur la base de					
	10 Emplois			10% de l'effectif		
	TE	ATE	TOTAL	TE	ATE	TOTAL
Installation, entretien et réparation de machines	390	1810	2200	60	172	232
Education et formation professionnelle	30	2470	2500	1	284	286
Services de préservation de l'environnement	60	350	410	3	238	241
Services de Télécommunications	1960	500	2460	1356	186	1542
Services fournis aux entreprises	7740	7160	14900	353	738	1091
Services informatiques	3370	3220	6590	701	260	961
Transports	70	2050	2120	14	579	593
Recherche et développement	50	70	120	3	11	14
Services de santé et d'action sociale	0	540	540	0	216	216
Autres services connexes à l'industrie	40	1710	1750	29	893	922
<b>Total</b>	<b>13710</b>	<b>19880</b>	<b>33590</b>	<b>2520</b>	<b>3577</b>	<b>6097</b>

En employant 10 cadres étrangers au plus, les entreprises totalement exportatrices et autres que totalement exportatrices peuvent potentiellement employer environ 90000 cadres, soit la moitié des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur. Le tiers est affecté aux activités de services.

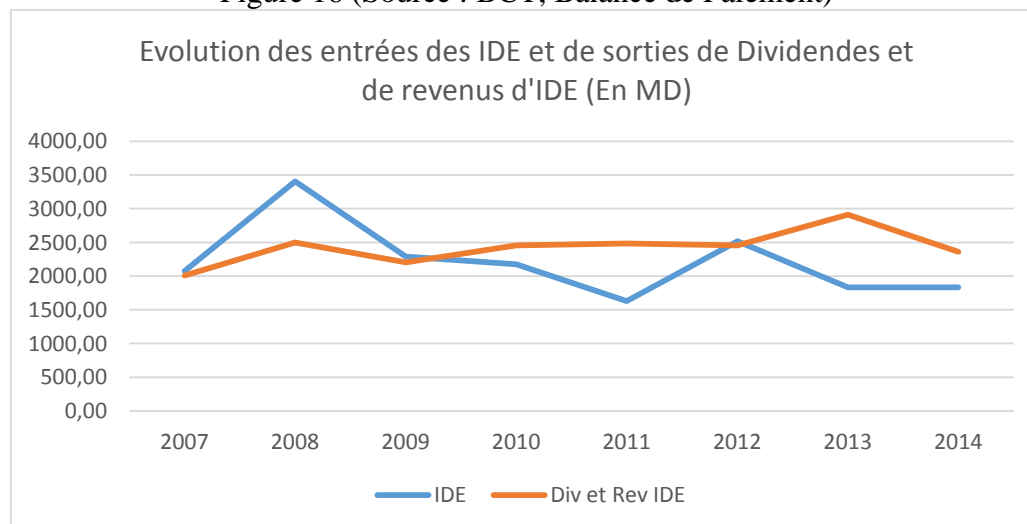
Ce chiffre s'élève à environ 57500 emplois de cadres étrangers sur la base d'emploi d'un taux de 10% de l'effectif de chaque entreprise. Selon cette simulation, il serait plus opportun de proposer des mesures basées sur un pourcentage de l'effectif employé au lieu d'un nombre absolu (10 dans ce cas de figure).

#### iv. Les IDE et le stock de devises

Le projet du nouveau code risque de porter atteinte à nos réserves en devises, alors que nous devons nous préparer à des échéances importantes de remboursement de la dette (principal et intérêt).

En effet, depuis 2009 -comme l'illustre la figure suivante- on assiste à un décalage entre le flux d'IDE entrant et le montant des devises qui quittent le pays sous forme de dividendes ou de revenus d'IDE.

Figure 16 (Source : BCT, Balance de Paiement)



Il serait donc opportun de distinguer dans le projet du Code d'Investissement entre le bon IDE (totalement exportateur) et le moins bon IDE (non exportateur) en termes d'impact sur nos réserves de change: les IDE non exportateurs gagnent leurs bénéfices en dinars et retirent leur argent à la BCT en devises, faisant fondre nos réserves officielles de devises.

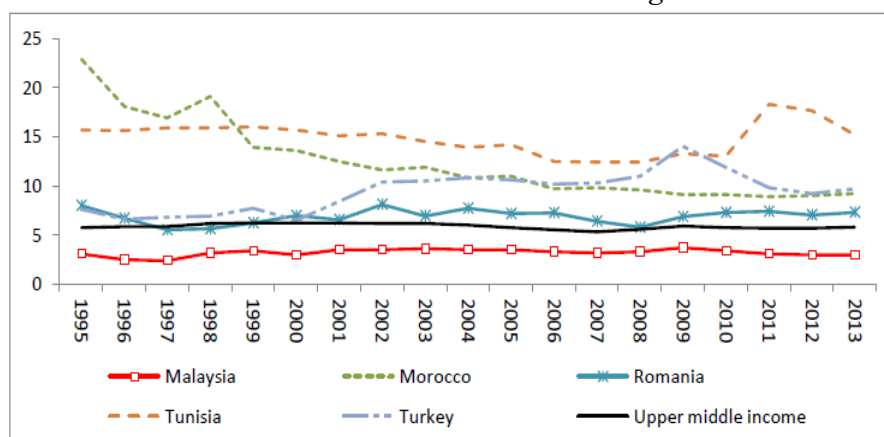
## v. La Gouvernance

- Le Conseil Supérieur de l'Investissement doit être représentatif; il doit comprendre tous les représentants des acteurs économiques y compris les représentants du secteur privé, les partenaires sociaux, des représentants régionaux ainsi que des représentants de la société civile.
- L'Instance Nationale de l'Investissement est à réorganiser dans le sens d'une meilleure efficacité et un vrai guichet unique pour les investisseurs est non une administration supplémentaire qui se contente de jouer l'intermédiaire entre l'investisseur et les structures d'appuis à l'investissement (APII, APIA, APIE, ...) ou un ensemble de guichet unis sous le même espace!
- Le Fonds National d'Investissement est appelé à être le fond des fonds, sa gouvernance est à revoir en vertu des dispositions de la constitution visant la bonne gestion des deniers publics.

## vi. L'emploi de jeunes promoteurs et la lutte contre le chômage

Le projet du code n'accorde pas suffisamment d'avantages pour dynamiser la création d'emplois, on a même constaté l'abandon de certains instruments d'incitation à l'emploi tels que la prise en charge de la contribution patronale et l'absence de dispositions pour l'encouragement de jeunes diplômés à s'installer pour leurs propres compte. Ce constat n'est pas en harmonie avec les dispositions de la constitution faisant de la jeunesse le moteur de la croissance et du développement de la Tunisie.

Figure 17  
Evolution du taux de chômage



Source : Banque Mondiale

## VI. Les expériences internationales

	Malaisie	Maroc	Turquie	Chili	Corée du Sud
<b>La promotion des exportations</b>		<p>* L'exonération de la TVA des services entrants dans le produit exporté;</p> <p>* Exonération d'IS/ de 100% pendant 5 ans, suivie de 50% au-delà.</p> <p>*L'institution d'un prélèvement sur les importations (0,25%) pour financer la promotion des exportations;</p>	Taux de protection douanière nul avec l'UE, ce taux s'élève à 6.32% pour les pays tiers.	L'accès au marché de change est libre.	L'investisseur peut demander le classement de sa future implantation en ZLE et bénéficier des aides y attendant sans être contraint de s'établir dans des zones définies par le gouvernement.
<b>Région</b>	<p>3 régions spécialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Penang</li> <li>➤ Vallée de Klang</li> <li>➤ Johor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tanger</li> <li>➤ CASA</li> <li>➤ Fès</li> </ul>	<p>3 régions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Régions développées,</li> <li>➤ régions normales</li> <li>➤ régions prioritaires de développement.</li> </ul>		Possibilité pour l'investisseur de vérifier avant la notification de son investissement et l'obtention des diverses autorisations s'il recevra

					effectivement les aides de l'Etat et des autorités locales (Le principe est la négociation).
<b>Clusters économiques</b>	<p>Les composants électroniques</p> <p>Les TIC et les machineries</p> <p>Les secteurs mobiliers et de l'huile de palme</p>	<p>Enseignement privé,</p> <p>Transport</p> <p>Industrie et artisanat</p> <p>Logement</p> <p>Secteur financier</p>	<p>énergie électrique, infrastructure, recherche-développement, design, développement de nouveaux produits ou modèles, investissements technologiques électronique, construction de chantiers navals, éducation, santé, tourisme, communication, Technoparc (un pôle de compétitivité), TIC</p>	banques	<p>High Tech</p> <p>Immobilier</p>

<p><b>Les procédures administratives</b></p>	<p>Automatisation des réponses et de suivi du processus de la procédure.</p>	<p>Suppression de toutes les autorisations administratives.</p>	<p>Il est nécessaire d'obtenir un certificat d'encouragement pour bénéficier de l'aide publique.</p>	<p>Des délais de 15 jours au maximum.</p>	<p>Des systèmes d'approbation automatiques et prioritaires : d'obtenir de façon systématique l'autorisation si les délais fixés par décret sont dépassés.</p>
<p><b>Le foncier</b></p>		<p>Egalité de droit entre les nationaux et les étrangers en matière d'acquisition foncière</p>	<p>Accès au foncier garanti pour les étrangers.</p>		<p>Suppression de la taxe foncière pour l'investisseur s'il acquiert plus de 600m<sup>2</sup> pour un usage résidentiel et allègement de différentes taxes frappant le marché immobilier.</p>

## Conclusion

Le système d'incitations mis en place dans le cadre du CII, en vigueur aujourd'hui, a permis:

- **La réduction du coût du facteur capital:** Depuis le milieu des années 90, la croissance du salaire moyen et du coût du capital pour l'investisseur s'est ralentie; ceci s'explique principalement par une réduction des coûts internationaux de production de l'équipement TIC, une nette baisse des tarifs sur les biens d'équipement importés et les généreuses incitations à l'investissement.
- **Moins de création d'emploi:** Bien que le CII fournisse des incitations pour promouvoir la création d'emploi, leur portée est très limitée en comparaison avec l'ensemble des incitations financières: l'augmentation plus rapide du coût du travail par rapport au capital pourrait engendrer une substitution au profit du capital.
- **Plus d'orientation vers les activités intensives en capital:** Dans un contexte de marché de travail encore rigide et des coûts indirects de main d'œuvre élevés estimés à 28 % de la masse salariale, les investissements se sont orientés vers les activités intensif en capital.
- **Moins de création de PME:** Le Climat d'affaire et la qualité des infrastructures sont jugés inadéquats pour le développement des petites entreprises qui sont les plus dynamiques en termes de création et de suppression d'emploi et d'implantation dans les régions défavorisées.
- **Concentration et centralisation des activités:** Les investissements dans les ZDR n'ont pas été au niveau escompté et les incitations financières que fiscales n'ont pas constitués un levier au développement régional.


Les incitations financières et fiscales, à elles seules, ne constituent pas un déterminant fondamental de la décision privée d'investissement. C'est dans cette perspective que ce fut préparé le projet du code d'investissement.

Etant conscient de ces constats, le gouvernement a misé dans le projet du code sur la gouvernance de l'investissement et la résolution de conflits à l'international. En vue de simplifier les procédures et décongestionner l'investissement, le projet du code prévoit que la création des instances (Conseil Supérieur de l'Investissement, Instance Tunisienne de l'Investissement, Fonds Tunisien de l'investissement) ne soit pas une n<sup>ième</sup> administration qui vient s'ajouter à la panoplie de structures déjà en place.


Ces structures devraient être représentatives des secteurs privé et public, au niveau central et régional et le seul vis-à-vis pour l'investisseur.

# Solidar

Tunisie تونس الاجتماعية

 35 avenue Hédi Karray,  
Centre Urbain Nord 1082, Tunis

 +216 90 510 004

 [www.solidar-tunisie.org](http://www.solidar-tunisie.org)

 [contact@solidar-tunisie.org](mailto:contact@solidar-tunisie.org)

 [www.facebook.com/SolidarTUNISIE](https://www.facebook.com/SolidarTUNISIE)

EUROPEAN  
ENDOWMENT OF DEMOCRACY

Cette publication est produite  
avec le soutien financier de l'EED.